

Gelet op de uitslagen der proefnemingen waaraan stalen van de springstof « Favier S. G. P. n° 6 » in het Nationaal Mijninstituut werden onderworpen;

Besluit :

Eenig artikel. — De springstof onder de benaming van « Favier S. G. P. n° 6 » door de « Société anonyme belge des Explosifs Favier », te Vilvorde, aangeboden en waarvan de samenstelling hierna is beschreven :

Bestanddeelen	Gehalten	Afwijkingen
Ammoniaenitraat.....	53	± 1
Potasschoverchloorzuurzout	10	± 0,5
Trinitrotoluol.....	11	± 0,5
Fijn houtzaagsel.....	2	± 0,25
Keukenzout.....	24	± 1
	100	

mal als S. G. P. springstof worden gebruikt, met een hoogste lading van 800 grammen.

Uitgifte van dit Besluit zal tot onderrichting worden afgeleverd aan de « Société anonyme belge des Explosifs Favier », te Vilvorde, aan den H. Algemeen Opziener bij het Mijnwezen en tot uitvoering aan de HH. Hoofdingenieurs Directeurs der tien mijnarrondissementen.

Brussel, den 8<sup>n</sup> April 1932.

H. HEYMAN.

## ARRÊTÉS SPÉCIAUX

*Extraits d'arrêtés pris en 1931 concernant les mines.*

Arrêté royal du 27 février 1931 déclarant d'utilité publique l'établissement d'une voie de communication destinée au transport des produits de la carrière de la Société anonyme des Carrières du Tilleul, à Ben-Ahin, au quai de chargement le long de la Meuse.

Arrêté royal du 13 mars 1931 rectifiant la superficie de la concession de « Wérister », indiquée à l'article 4 de l'arrêté royal du 5 septembre 1930, et fixant cette superficie (après réunion de la concession de la « Basse-Ransy » à celle de Wérister) à 1.994 hectares 61 ares 26 centiares.

Arrêté royal du 12 mai 1931 révoquant la concession de mines de houille de « Turlupu », qui a fait l'objet de l'arrêté de maintenue du 31 décembre 1840.

Arrêté royal du 12 mai 1931 révoquant la concession de mines de houille de « Vingt Actions ou Centre de Flénu », qui a fait l'objet de l'arrêté de maintenue du 5 avril 1854.

Arrêté royal du 20 mai 1931 autorisant : 1° la Société Métallurgique de Gorcy, à Gorcy (France) à céder sa concession de mines à houille dite « Bonne-Veine », à Pâturages, à la Société du Charbonnage du Fief de Lambrechies, à Pâturages; 2° cette dernière société à acquérir la dite concession.

Arrêté royal du 7 juillet 1931 déclarant d'utilité publique l'établissement, par la Société anonyme des Charbonnages de Monceau-Fontaine, d'un transport aérien reliant le siège n° 14 de cette société à son triage central.

Arrêté royal du 9 juillet 1931 autorisant le percement en un point déterminé des espontes séparant les concessions de mines

de houille des « Charbonnages réunis de Charleroi » et du « Grand Mambourg et Bonne-Espérance », en vue de l'établissement d'une galerie de transport de stériles.

Arrêté royal du 10 juillet 1931 accordant à la Société nouvelle du Levant de Mons (Soc. an. à Estinnes-au-Val) à titre d'extension de sa concession du « Levant de Mons », concession des mines de houille gisant sous un territoire de 1.237 hectares 20 ares des communes de Harmignies, Givry, Vellereille Sec, Haulchin, Estinnes-au-Mont, Estinnes-au-Val et Waudrez.

Arrêté royal du 16 juillet 1931 autorisant la Société anonyme des Charbonnages des Chevalières et de la Grande Machine à Feu de Dour, à occuper, pour les besoins de son exploitation minière, une parcelle de terrain de 22 ares située à Dour et appartenant à M. Ernest, à Roisin.

Arrêté royal du 16 juillet 1931 révoquant la concession de mines de houille de « Loyers », octroyée par arrêté du 25 août 1822.

Arrêté royal du 23 septembre 1931 autorisant : 1° la Société anonyme des Charbonnages de Marcinelle-Nord à céder sa concession de mines de houille de « Marcinelle-Nord » à la Société anonyme des Charbonnages de Monceau-Fontaine, à Monceau-sur-Sambre; 2° cette dernière société à acquérir la dite concession, à la réunir à sa concession de « Monceau-Fontaine-Martinet et Marchienne » et à supprimer les esportes le long de la limite séparative des deux concessions, de manière à former une concession nouvelle dénommée « Concession de Monceau-Fontaine et Marcinelle » d'une superficie totale de 6.400 hectares 1 are 20 centiares.

Arrêté royal du 28 septembre 1931 autorisant : 1° la Société anonyme des Charbonnages de Gosson-Lagasse, à Jemeppe-sur-Meuse, à céder sa concession de mines de houille de « Gosson-Lagasse » à la Société anonyme des Charbonnages de La Haye-Horloz, à Tilleur; 2° cette dernière société à acquérir la dite concession, à la réunir à sa concession de « La Haye-

Horloz » et à rompre les esportes séparant ces deux concessions, de manière à former ainsi une concession nouvelle dénommée « Concession de Gosson-La Haye-Horloz ».

Arrêté royal du 5 octobre 1931 autorisant : 1° la Société anonyme des Charbonnages de Ressaix, Leval, Péronnes, Sainte-Aldegonde et Genck, à céder sa concession de mines de houille de « Genck-Sutendael » à la Société anonyme des Charbonnages de Winterslag; 2° cette dernière société à acquérir la dite concession, à la réunir à sa propre concession de « Winterslag » et à enlever les esportes séparant les deux concessions.

Arrêté royal du 8 octobre 1931 accordant à la Société anonyme des Charbonnages de Wérister, à Romsée, à titre d'extension de sa concession de mines de houille de « Wérister », par adjonction de territoire à territoire, concession de mines de houille gisant sous une étendue de 185 hectares dépendant des communes de Jupille, Bressoux et Grivegnée, ayant constitué une partie de l'ancienne concession de la « Chartreuse », révoquée depuis 1926.

Arrêté royal du 22 décembre 1931 déclarant d'utilité publique l'établissement, par la « Nouvelle Société anonyme des Carrières et Fours à chaux des Grands Malades et Nouveaux Procédés industriels Réunis », à Namur, d'une voie de communication souterraine destinée à relier son gisement à l'Est avec ses fours à chaux sis à l'Ouest le long de la route de Namur, et devant occuper en sous-sol des parties de diverses parcelles de terrain sises à Beez.